

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 12 avril 2022.

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
RÉUNION DU 12 AVRIL 2022**

Le douze avril deux mil vingt-deux, à 20 h, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD – Solène SAMSON – Laurence GABORIT – Evelyne GUÉRY – Monique MOREAU - Gwénaëlle MARTIN - MM. Serge RIVIERE – Maël FELIN – Olivier BOIXIÈRE – Olivier TREHEL – Elie CHATTON

Absents excusés : Mr Pascal BOURSICOT (procuration à Gwénaëlle MARTIN)  
Mr Jean-Michel JOURDAN (procuration à Elie CHATTON)  
Mme Aurore PAU  
Mme Martien BUGEAUD

Secrétaire de séance : Mr Olivier TREHEL

### **1/ Affectation du résultat 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A- Résultat de l'exercice	+ 126 571.32
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	+ 13 311.12
<b>C- Résultat à affecter</b>	<b>139 882.44</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 157 369.52
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	- 149 768.80
<b>Besoin de financement (F=D+E)</b>	<b>7 600.92</b>
<b>AFFECTATION (C=G+H)</b>	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G- =au minimum couverture du besoin de financement F	130 000.00
2) H- Report en fonctionnement R002	9 882.44

### **2/ Taux d'imposition 2022**

Taxe Foncière Bâti ..... 38.07 %  
Taxe Foncière Non Bâti ..... 70.44 %

### **3/ Budget primitif 2022**

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2022, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement .....	1 083 900.00 €
Section d'investissement .....	415 000.00 €

#### **4/ Budget primitif 2022 commerce**

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2021, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif « commerce » qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement .....	7 200.00 €
Section d'investissement .....	634 000.00 €

#### **5/ Réhabilitation commerce : avenants**

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ approuve l'avenant n°1 lot « gros œuvre » pour un montant de **15 056.45 € HT**
- ☞ approuve l'avenant n°2 lot « gros œuvre » pour un montant de **- 5 154.00 € HT**
- ☞ approuve l'avenant n°1 lot « revêtements de sols » pour un montant de **- 3 040.66 € HT**
- ☞ approuve l'avenant n°1 lot « plâtrerie » pour un montant de **1 608.83 € HT**
- ☞ approuve l'avenant n°1 lot « menuiseries extérieures » pour un montant de **1 128.89 € HT**
- ☞ approuve l'avenant n°1 lot « menuiseries intérieures » pour un montant de **623.00 € HT**

#### **6/ Construction boulangerie : avenant**

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ approuve l'avenant n°1 lot « gros œuvre » pour un montant de **21 967.14 € HT**

#### **7/ Attribution de la location gérance du commerce**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ décide d'attribuer l'autorisation d'exploiter le commerce café épicerie à Mesdames Liza PUJOL et Virginie PENSAR sous réserves de validation du bail mixte.
- ☞ confie l'exploitation de la licence IV aux repreneuses mentionnées ci-dessus
- ☞ souhaite confier l'activité de débits de tabacs aux repreneuses sus-mentionnées sous réserve qu'elles répondent aux obligations réglementaires associées

#### **8/ Signature du bail commercial boulangerie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec Monsieur Yann GILLET domicilié « 8, Place des Cordeliers » 22100 DINAN à compter de la date de livraison (suite aux travaux en cours) pour l'activité de boulangerie, pâtisserie et snacking. Ce bail est consenti pour une durée de neuf années avec faculté de résiliation triennale par le Preneur
- ☞ **DIT** que les locaux donnés à bail sont situés « 2, Rue de la Forge » 22100 SAINT-HELEN
- ☞ **PRECISE** que le montant du loyer mensuel est fixé à 500 € hors taxes, net de charges, loyer révisable selon l'index des loyers commerciaux (INSEE)

#### **9/ Signature du bail mixte commerce**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail mixte à intervenir avec la société « CAFE SUR RANCE » dont le siège social est situé « 4, La Ville Auray » 22490 PLOUER SUR RANCE pour l'activité de café, épicerie, multiservices. Ce bail est consenti pour une durée de neuf années avec faculté de résiliation triennale par le Preneur

☞ **DIT** que les locaux donnés à bail sont situés « 1, Rue des Ecoliers » 22100 SAINT-HELEN

☞ **PRECISE** que le montant du loyer mensuel est fixé à **500 €** hors taxes net de frais et de charges pour la partie café et épicerie multiservices et **600 €** hors taxes net de frais et charges pour la partie des locaux à usage d'habitation, loyers révisibles selon index des loyers commerciaux (INSEE)

## **10/ Acquisition tondeuse**

Après en avoir délibéré et considérant que le matériel proposé est de gamme identique, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents :

☞ retient l'offre la moins-disante de Mr BODIN commercial chez MPS de DINAN-QUEVERT pour un montant de 19 880.00 € TTC. Il s'agit d'une tondeuse frontale de marque ISEKI / bac 950 litres / bennage en hauteur (2.14m) / plateau de coupe 137 cm.

## **10/ Eclairage public**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve :

☞ Le projet **de rénovation de la lanterne du foyer F0136** (en bas de la place du Bourg près des jeux) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 842.40 € TTC soit une participation communale de **507€**

☞ Le projet d'éclairage public **DEPOSE ET RENOVATION FOYER F 115 (Mr TUAL au 15, Rue des Ecoliers)** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 1 814.40 € TTC soit une participation communale de **1 092€**

☞ Le projet d'éclairage public **EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC ENTREE SALLE POLYVALENTE** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 5 184.00 € TTC soit une participation communale de **3 120€**

☞ Le projet de **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 7 FOYERS DANS LE BOURG** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 9 720.00 € TTC soit une participation communale de **5 850€**

☞ Le projet d'éclairage public **MISE AUX NORMES COMMANDE F DU BOURG** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 7 128.00 € TTC soit une participation communale de **4 290€**

## **11/ Classe de voile : demande subvention Région**

Madame Solène SAMSON, Adjointe chargée des affaires scolaires rappelle à l'assemblée que Madame Marion POIRIER enseignante en classe de CM1 et CM2 de l'école publique « Emilie et Germaine Tillion » organise une classe de voile à LANCIEUX du 25 au 29 avril prochain. Un plan de financement a été établi avec un budget prévisionnel de 6 560 € pour 24 enfants dont 21 domiciliés sur SAINT-HELEN.

A la demande de Madame POIRIER, la commune a sollicité la Région pour disposer d'un financement via le dispositif « pass classes de mer »

Aussi et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

☞ émet un avis favorable au projet de classe de voile présenté dont le budget prévisionnel global du séjour est estimé à 6 560 €.

☞ sollicite l'aide de la Région Bretagne pour ce projet.

## **12/ Travaux école publique : demande DSIL 2022**

Il a donc été décidé remplacer toutes les ouvertures extérieures ainsi que les vélux et stores de salle de classe. La commune sollicite une subvention FETR 2022 et souhaite bénéficier d'un soutien de DSIL 2022. Coût total de cette opération : 80 000 € HT.

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'inscrire ces travaux au budget 2022
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
  - subvention DETR ..... 32 000.00 €
  - subvention DSIL.....32 000.00 €
  - autofinancement ..... 16 000.00 €
- Sollicite l'inscription de cet investissement au titre de la DSIL année 2022

Lu et approuvé  
Madame le Maire,  
**Marie-Christine PINARD**